

L'HYGIÈNE, VOTRE ATOUT SANTÉ

La plupart des germes sont transportés par les mains ou se transmettent par voie aérienne.

Protégez-vous, protégez votre enfant :

- ◆ Lavez-vous souvent les mains, à l'eau et au savon, pendant 30 secondes, en particulier avant de boire, manger ou porter quoi que ce soit à votre bouche.
- ◆ Lavez-vous les mains avant et après un passage aux toilettes, avant et après tout acte de soin même si vous avez pour cela mis des gants.
- ◆ Frictionnez souvent vos mains avec une solution hydroalcoolique, en remplacement du lavage à l'eau et au savon.
- ◆ Portez un masque de protection respiratoire lorsqu'un animal peut être porteur de germes transmis par voie aérienne.
- ◆ Ne négligez pas les règles simples d'hygiène dans votre vie de tous les jours : pas de contacts rapprochés – pas de « bisous » – avec les personnes qui se signalent malades, fiévreuses ou en période d'épidémie, hygiène alimentaire... Ne portez pas à la bouche la sucette d'un jeune enfant, sa cuillère, ne finissez pas son repas.

Les médecins du travail au service de votre santé

Vous pouvez, à votre demande, rencontrer votre médecin du travail pour lui demander conseil, lui faire part d'informations qui vous paraissent importantes concernant votre santé, comme dans le cas d'un désir de grossesse ou d'une grossesse en cours.

Anticipez !

Parlez précocement à votre médecin du travail de votre intention de grossesse.

Si besoin, prenez rendez-vous spécialement...

LES VACCINS

Il peut être conseillé de pratiquer certaines vaccinations **avant** le début d'une grossesse pour protéger l'enfant. C'est le cas par exemple du vaccin anti-rabique préventif pour le travail en milieu vétérinaire.

Certains vaccins sont, eux, **déconseillés au cours** de la grossesse.

Avant toute vaccination, n'oubliez pas de signaler votre état de grossesse .

RAPPEL DE RÉGLEMENTATION

En cas d'absence d'immunité vis-à-vis de la **toxoplasmose**, il est interdit d'affecter une femme enceinte à un poste l'exposant à cet agent pathogène.



Le médecin du travail pourra analyser les dangers, évaluer les risques puis proposer des solutions pour vous protéger pendant toute la durée nécessaire.

Pour un meilleur suivi de votre grossesse, un lien entre votre médecin traitant et le médecin du travail est souhaitable.

PROTÉGEZ VOTRE GROSSESSE



RISQUES BIOLOGIQUES ET TRAVAIL AU CONTACT D'ANIMAUX

La prévention du risque infectieux au travail

Les médecins du travail au service de votre santé

**Vous envisagez une grossesse ?
Parlez-en à votre médecin du travail.**

Certaines situations professionnelles exposent à des agents biologiques susceptibles de poser des problèmes spécifiques en cas de grossesse.

Dès que vous envisagez une grossesse, il est utile de faire le point avec votre médecin du travail, pour lui permettre de repérer d'éventuelles situations à risque et de rechercher une solution suffisamment à l'avance.

À défaut d'avoir fait part à votre médecin du travail de votre intention de grossesse, pensez à lui signaler au plus tôt toute grossesse débutante.



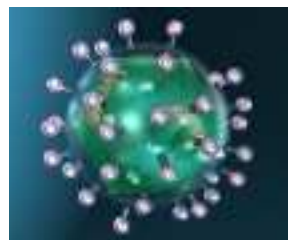
**AGIR AVANT, C'EST
AGIR À TEMPS !**

Les agents infectieux peuvent avoir un effet négatif sur votre grossesse. Renseignez-vous auprès

**Pour un meilleur suivi de votre grossesse,
un lien entre votre médecin traitant et le
médecin du travail est souhaitable.**

**Microbes, virus : parfois
dangereux pour le bébé...**

Nombreux sont les agents biologiques – virus, bactéries, parasites – susceptibles d'avoir des conséquences sur le fœtus ou sur le bon déroulement de la grossesse : toxoplasmose, rubéole, listériose, mais aussi dengue, hépatite virale B, herpès...



Des mesures préventives existent bien souvent, allant de l'éviction de certains contacts à la vaccination, en passant par des mesures d'hygiène...

Il est par exemple conseillé de connaître avant même une grossesse son immunité vis-à-vis de la toxoplasmose et, en cas de négativité, de prendre des précautions d'hygiène au travail, d'hygiène générale et alimentaire.

En période de grossesse, il faut être vigilante au travail, respecter les précautions classiques d'hygiène, et porter des protections individuelles (gants, masque, lunettes...) pour certains contacts avec les animaux.

Trop de femmes n'informent que tardivement leur médecin du travail de leur grossesse, souvent à l'occasion d'une visite périodique. Elles se privent ainsi de conseils avisés pour protéger leur enfant. Prévenu à temps, le médecin du travail peut, après étude du poste de travail, proposer des solutions préventives pour éviter d'éventuels effets néfastes sur la grossesse et pour optimiser votre santé et celle du bébé à naître.

LES MODES DE TRANSMISSION

Les germes, bactéries virus ou parasites, pouvant être contractés auprès d'un animal et ayant un effet néfaste pour la santé en période de grossesse se transmettent le plus souvent par les mains sales, parfois par voie aérienne, d'où l'importance de l'hygiène des mains et dans certains cas d'une protection plus spécifique (masque ou lunettes de protection).

En complément des précautions standard, des précautions " particulières " peuvent être nécessaires pour des agents transmis par contact, par gouttelettes ou par voie aérienne.



QUELS MÉTIERS ?

En milieu de travail, certaines professions sont plus que d'autres exposées à des agents biologiques potentiellement pathogènes. Ce sont en particulier les métiers mettant en contact avec des animaux (soins vétérinaires, élevage, laboratoires de recherche, abattoirs...).

